



Montreuil, le 7 février 2018

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
TELEDOC 146
75012 PARIS

N/Réf : BT/CD
N°50-20180207

Objet : Préavis de grève le 14 février de 0 h à 24 h pour les personnels travailleurs sociaux, médico-sociaux et administratifs des services sociaux et médico-sociaux de la fonction publique territoriale

Monsieur le Ministre,

La CGT appelle l'ensemble des professionnels des services sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Territoriale à rejoindre leurs collègues du privé et du public le 14 février pour dire non aux politiques d'austérité qui compromettent gravement la prise en charge des personnes les plus vulnérables de notre société -dont les enfants ou adolescents, migrants ou non- ainsi que le vivre-ensemble.

Les professionnel.le.s dénoncent la dégradation des conditions de travail dans tous les services avec un manque de moyens de plus en plus criant pour faire face aux missions qui leur sont confiées, dans un contexte d'insécurité et d'instabilité lié aux réformes territoriales en cours.

Quel avenir de l'action sociale et médico-sociale avec la disparition programmée des départements, le Rhône hier, l'Île-de-France aujourd'hui... ? Quelles cohérences des politiques publiques, quel « chef de file demain » des politiques d'action sociale ?

Les exécutifs locaux prennent la mesure aujourd'hui de l'impasse dans laquelle ils se trouvent, après avoir accompagné, voire anticipé, le « grand dépeçage » en supprimant des services de PMI notamment, en fusionnant des services... au nom de la rentabilité et de l'efficacité.

Votre gouvernement annonce des départs massifs et davantage de contractuel.les dans la Fonction publique, une remise en cause des conventions collectives pour le privé, une accentuation du salaire au mérite dans le système de rémunération des agents de la Fonction publique.

A contrario, la reconnaissance des qualifications (bac+3) donnant accès à une catégorie A, tant attendue des professionnel.le.s et accordée a minima dans l'accord PPCR, est reportée d'un an.

Le contexte social est aujourd'hui particulièrement dégradé avec le constat, entre autres, d'un taux de pauvreté de 14,2 % selon les données de 2015 (+ un million de pauvres de 2005 à 2015) et d'une augmentation de 24 % des expulsions locatives en 2015.

Cette situation inacceptable appelle une riposte massive installée aujourd'hui dans la durée avec des agent.e.s qui ne lâcheront pas sur ce qui doit donner sens à leur travail, c'est-à-dire :

- ✓ Un accès universel aux droits fondamentaux pour le public accueilli ;
- ✓ Des moyens humains, matériels et financiers nécessaires et suffisants pour mener à bien les missions de service public avec équité sur l'ensemble du territoire.

.../...

- ✓ Le respect des missions des travailleurs sociaux et médico-sociaux dans l'esprit des ordonnances de 1945 : protection de l'enfance, protection sociale pour tous et toutes ;
- ✓ Une reconnaissance des qualifications pour tous les professionnel.les de l'action sociale et médico-sociale dont une véritable reconnaissance en catégorie A pour tous les agents concernés et sa traduction dans les conventions collectives du privé

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics a décidé de mettre à disposition des personnels ce préavis de grève leur permettant de participer aux rassemblements et manifestations qui seront organisés à Paris et en région.

Souhaitant que vous apportiez des réponses à ces revendications légitimes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,
Secrétaire général